

Impression pour façades à base de résine hydropliolite  
pour systèmes de décoration et d'imperméabilité

Aspect Mat

Extérieur



## DÉFINITION :

- REVIMPRINT est une impression en phase aqueuse à base de résine hydropliolite, fixante, régulatrice pour revêtements minéraux structurés ou revêtements organiques décoratifs.
- REVIMPRINT permet d'uniformiser la porosité du support absorbant tout en facilitant l'application du revêtement et en favorisant son adhérence.
- REVIMPRINT possède d'excellente propriété d'adhérence sur fond légèrement farinant après préparation du support.

## PROPRIÉTÉS :

- Excellente propriété d'adhérence.
- Forte perméabilité à la vapeur.

## MISE EN ŒUVRE :

- **Matériel d'application :** Brosse, Rouleau polyamide texturé 12 à 18mm, Pistolet airless, Rouleau alimenté.
- **Dilution :** Produit prêt à l'emploi ; sur fond structuré il sera possible de diluer avec 5% d'eau maximum pour une meilleure applicabilité du produit. Diluer à l'eau.
- **Rendement :** 5 à 6m<sup>2</sup>/l. Variable selon la nature et l'état du support.  
Les consommations indiquées correspondent à une consommation moyenne sur fonds lisses.  
Une majoration en fonction du relief du support est à déterminer sur le chantier.
- **Recouvrable :** après 24h minimum.
- **Nettoyage du matériel :** Eau pure ou eau et savon.
- **Teinte :** Blanc.

## PRÉCAUTION A OBSERVER :

- Bien mélanger avant utilisation. Ne pas appliquer par des températures inférieures à +5°C ou supérieures à 35°C.
- Refermer soigneusement les emballages entamés pour une meilleure conservation. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- Conservation : en emballage d'origine, non entamé. Conserver à l'abri du gel et des fortes chaleurs (<35°C).

## FICHE TECHNIQUE (PRODUIT STANDARD BLANC) :

- **Classification :** AFNOR NF T 36-005 : Famille I, Classe 7b2.
- **Présentation :** Peinture semi épaisse.
- **Densité à 20°C :** 1,37 +/- 0,05 (Blanc).
- **Liant :** Résines copolymères acryliques en dispersion aqueuse.
- **Extrait sec en poids :** En poids : 55+/- 2,0 % - En volume : 38+/- 2%.
- **Séchage :** Séchage à 23°C et 50% d'humidité relative : Sec : après 3h minimum. Recouvrable : après 24h minimum.  
Le temps de séchage variera en fonction de la température, du taux d'humidité et de la circulation d'air.
- **COV :** (Directive 2004/42/CE) : Valeur limite UE de ce produit (cat. A/c) : 40g/l (2010). Ce produit contient au maximum 40g/l de COV.

## DESCRIPTIF :

- **REVIMPRINT** s'applique en 1 couche sur des supports sains et secs, préparés conformément aux prescriptions des DTU 59.1 et 42.1.

Supports	Impression	Finition*
Supports neufs ou anciens non peints (béton, enduits de ciment)	1 couche de REVIMPRINT	Voir systèmes de Décoration et d'Imperméabilité
Anciennes peintures adhérentes (sauf ancien système d'imper)	1 couche de REVIMPRINT	Voir systèmes de Décoration et d'Imperméabilité

(\*) Se reporter aux fiches techniques des produits REVIMPEX C5 , REVIMPEX TALOCHE, REVIMPEX INTERMEDIAIRE I2/I3/I4, REVIMPEX 3001, COROXAN.

### Mise en œuvre :

- **Fonds :** Tous fonds usuels du Bâtiment sains, secs, compacts et propres, dont la qualité et la préparation sont conformes aux DTU 59.1 et 42.1.

#### **Supports neufs et suffisamment absorbants :**

- béton brut conforme au DTU 23.1 (parement soigné)
- béton ragréé (les ragréages doivent être adhérents, non friables, et ne présenter aucune détrempe à l'eau)
- enduit à base de liants hydrauliques conformes au DTU 26.1
- ne convient pas pour support présentant une porosité faible (support pâte de verre, grés cérame, ancienne peinture polyuréthane...).

#### **Supports anciens :**

- de même nature que les supports neufs, nus ou recouverts d'anciennes peintures ou d'anciens revêtements
- doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

### Travaux préparatoires :

- Conformes aux spécifications des DTU 59.1 et 42.1. Brosser, dépoussiérer et/ou gratter. Laver si le brossage est insuffisant. Lavage haute pression si nécessaire, ou sablage, ou décapage chimique. Tous les produits résiduels de décapage (paraffine et autres) devront être totalement éliminés.

### Dans le cadre de la réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité, suivre les indications du DTU 42.1 (NF P 84-404.1) :

- dispositions générales : ragréage du support, présence d'anciens revêtements organiques, surfaces de références.
- reconnaissance des traitements antérieurs du support : traitement d'hydrofugation, revêtements organiques, peinture silicatée.
- préparation des supports : nettoyage, ragréages localisés, préparation par type de support, traitement des joints, traitement des fissures et lézardes.
- **Fonds contaminés :** Les surfaces recouvertes de micro-organismes recevront un traitement anticryptogamique selon les prescriptions du fabricant.
- **Si les fonds sont pulvérulents ou très poreux,** utiliser au préalable POLYFILLA PRO P100 FIXATEUR FACADE INCOLORE ou REVIMPEX IMPRESSION dilué.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

- Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel respiratoire adéquat.

*Fiches de données de sécurité : Pour toute information relative aux aspects sécurité, hygiène, environnement, transport de nos produits, consulter le site [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) (fournisseur AKZO NOBEL)*

*La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée une édition plus récente.*